

L'actu du jour

Droit d'aller à l'école : la France peut mieux faire !

La journée internationale des droits de l'enfant, célébrée chaque 20 novembre, est l'occasion de parler des injustices dont sont victimes les enfants. En France, un récent rapport publié par le Défenseur des droits montre que le droit à l'éducation, l'un des droits fondamentaux des enfants, n'est pas toujours respecté.



En France, l'école est obligatoire à partir de 6 ans pour tous les enfants. Pourtant, certains n'y sont pas inscrits, souvent parce qu'ils sont dans des situations difficiles, par exemple lorsqu'ils vivent dans des campements ou qu'ils ne parlent pas le français. ©iStock

De nombreux enfants dans des situations difficiles ne vont pas à l'école

En France, l'école est obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans. Pourtant, certains enfants dans des situations difficiles ne vont pas à l'école.

C'est le cas de ceux qui vivent dans des campements, des foyers d'accueil ou des centres d'hébergement d'urgence. Ainsi, **parmi les enfants de 6 à 12 ans sans domicile fixe, 1 sur 10 n'est pas scolarisé.**

Les enfants étrangers, même s'ils ne parlent pas français, ont également le droit de suivre une scolarité. L'an dernier, il y avait plus de 50 000 enfants « allophones » scolarisés en France. Mais **il arrive que l'inscription de ces enfants à l'école prenne plusieurs mois, ou même**

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le 20 novembre est célébrée la 26e Journée mondiale de défense des droits de l'enfant. Et l'éducation scolaire pour tous est l'un de ces droits.

soit refusée par certaines mairies, ce qui est pourtant interdit.

Tous les enfants n'ont pas la même chance de réussir à l'école

Le droit à l'éducation, ce n'est pas uniquement le droit d'aller à l'école : c'est aussi **le droit d'avoir la même chance de réussir à l'école, que l'on soit riche ou pauvre.**

Pourtant, en France, **les enfants issus de familles défavorisées ont 3 fois plus de risque d'être en échec scolaire** par rapport aux enfants qui viennent de familles plus aisées.

Et le nombre d'enfants pauvres augmente depuis 20 ans... Aujourd'hui, **un enfant sur 10 vit dans une famille pauvre.** Résultat : de plus en plus de familles ont besoin de l'aide des associations pour se nourrir, s'habiller, etc.

Des solutions pour garantir le droit à l'éducation

Dans son rapport, le Défenseur des droits donne **30 recommandations pour améliorer le respect de ce droit à l'éducation.**

Les maires doivent par exemple **s'assurer que tous les enfants de leur commune sont bien scolarisés.**

Le Défenseur recommande également de **veiller particulièrement à l'école aux enfants les plus fragiles**, notamment les enfants handicapés, étrangers, ou en difficulté.

Anne-Laure Thomas

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)